

[Mobile library] Actes du colloque "Juvenile in Justice" du 19 mars 2013 au Palais de Justice de Charleroi (Socit) (French Edition)

Actes du colloque "Juvenile in Justice" du 19 mars 2013 au Palais de Justice de Charleroi (Socit) (French Edition)

Collectif

*ePub | *DOC | audiobook | ebooks | Download PDF*

Régionale de Charleroi du Centre d'Action Laïque

**Actes du Colloque
« Juvenile in Justice »
du 19 mars 2013
au Palais de Justice de
Charleroi**



E M E *Socit*

 **Download**

 **Read Online**

#4182855 in eBooks 2015-03-13 2015-03-13 File Name: B00UNI89LG | File size: 73.Mb

Collectif : Actes du colloque "Juvenile in Justice" du 19 mars 2013 au Palais de Justice de Charleroi (Socit) (French Edition) before purchasing it in order to gage whether or not it would be worth my time, and all praised Actes du colloque "Juvenile in Justice" du 19 mars 2013 au Palais de Justice de Charleroi (Socit) (French Edition):

Du 18 mars au 05 avril 2013, le CAL Charleroi a accueilli l'exposition Juvenile in Justice réalisée par Richard Ross. Bibliothèque dimages, cette exposition dévoile différentes facettes de la politique américaine en matière de justice des

mineurs, dont notamment celle de fonctionner comme une politique particulièrement plus sanctionnelle et répressive que protectionnelle. En marge de cette exposition, un colloque a été organisé sur la politique belge de protection des mineurs en voie de décentralisation. L'objectif visait, non seulement de questionner l'obsession sécuritaire ainsi que le discours populiste qui alimentent en amont l'enfermement des mineurs, mais aussi et surtout d'amener un débat constructif sur l'évolution du cadre juridique ainsi que sur l'évolution de la protection de la jeunesse comme compétence décentralisée suite la 6^{me} réforme de l'Etat. Partant d'un regard international, quelles leçons tire-t-on pour le local au sujet de la politique relative à la justice des mineurs ? La nouvelle politique en la matière sera-t-elle plus sanctionnelle que protectionnelle ou plutôt visera-t-elle la recherche d'un équilibre entre sanction et protection ? Quelles garanties mettre en place pour ne pas assister des différences de traitement entre jeunes ayant commis une même infraction mais domiciliés dans des communautés différentes ? L'enfermement se devant être la plus brève possible dans une société démocratique et la liberté devant rester l'objectif permanent, quelles considérations philosophiques sur la liberté comme expérience existentielle reflète par l'image d'horizon la fois désirée mais aussi insaisissable et capable de se voiler ou de s'éloigner quand l'on s'en approche ?